

INTÉRIALE

wtw

cdg
Centre de Gestion
de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE **50**

**Convention de
participation prévoyance
maintien de salaire**

**Centre de gestion de la
Manche**



SOMMAIRE

- Introduction CDG 50
- Les atouts du groupement
- Pourquoi se couvrir en Prévoyance (rappel du statut de l'agent)
- Le détail de l'offre
- Le calcul de la cotisation
- Les avantages de l'offre
- Les services inclus dans l'offre
- Les modalités d'adhésion
- Les circuits de gestion
- Contacts



LES ATOUTS DU GROUPEMENT



Qui compose le groupement ?

INTÉRIALE

Centrée sur des valeurs mutualistes depuis 1947 dans le total respect de vos adhérents qui sont l'âme et la structure de notre mutuelle.

Experte sur les collectivités territoriales, établissements publics et les métiers du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice

wtw

À vos côtés au quotidien.
Le conseil, l'expérience, l'innovation du 1^{er} gestionnaire en France :

Présent depuis plus de 25 ans sur l'activité publique

74 000 agents gérés en convention de participation prévoyance

Pour mieux nous connaître

7



ministères

La confiance
de plus de
1 000
Grands comptes



483 123
personnes
protégées

316 M€
Chiffres d'affaires

239 M€
de prestations
brutes versées

162 %
de marge
de solvabilité

39



agences

10 800
permanences sur
le lieu de travail



Intériale est certifiée **ISO 9001** dans sa version la plus récente par l'organisme **AFNOR**, gage de qualité de service.

Cette certification a été délivrée sur la **chaîne complète de la satisfaction adhérent**, de la conception de l'offre à la gestion des prestations en passant par l'accompagnement au quotidien.



RAPPEL DU STATUT DE L' AGENT





STATUT DE L'AGENT TITULAIRE

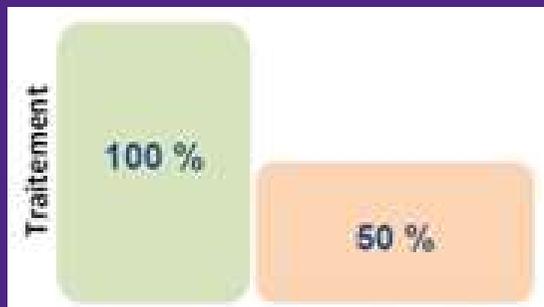
- Affilié à la CNRACL (temps complet ou non complet supérieur ou égal à 28h / semaine)



STATUT DE L'AGENT CONTRACTUEL

Congé Maladie Ordinaire

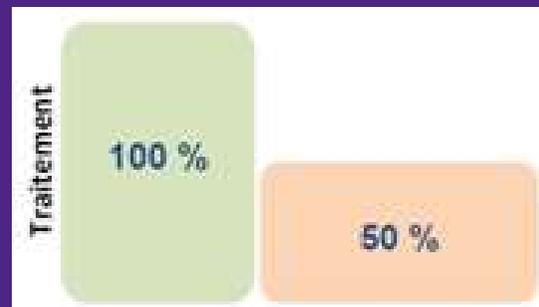
Ancienneté entre 4 mois et 1 ans



1 mois

1 mois

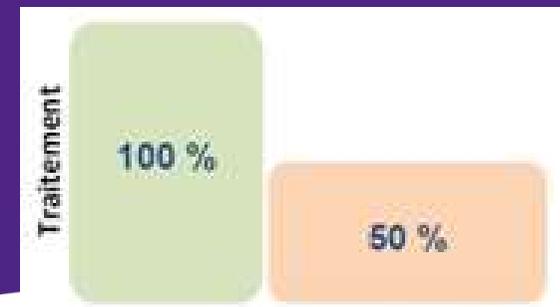
Ancienneté entre 2 et 3 ans



2 mois

2 mois

Ancienneté supérieur à 3 ans



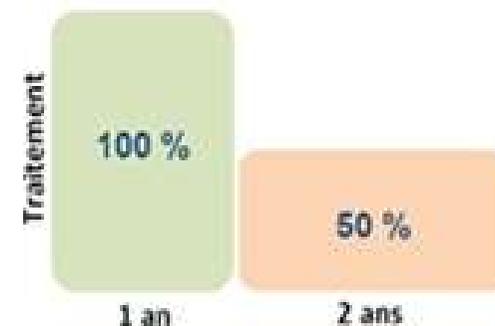
3 mois

3 mois



Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 4 mois n'a pas de droits ouverts en Maladie Ordinaire.

Congé Grave Maladie



1 an

2 ans



18/03/2024

Un agent contractuel dont l'ancienneté est inférieure à 3 ans n'a pas de droits ouverts en Grave Maladie.



LE DETAIL DE L'OFFRE

Les prestations et cotisations



Garanties de base

Taux de
cotisation

**Maintien du salaire en cas d'incapacité
temporaire de travail avec ou sans les primes
(au choix de l'agent)
à hauteur de 95 %**

1,04 %

1,08 %

Salaire net garanti :

- Traitement indiciaire brut
- NBI

Primes garanties :

- IFSE

Garanties optionnelles

Taux de
cotisation

Maintien de salaire en cas d'invalidité permanente

*95 % du salaire net de référence (TIB + NBI ou
TIB + NBI + RI)*

0,87 %

Perte de retraite suite à invalidité permanente

*95 % de la perte de retraite
(indissociable avec la garantie maintien de salaire en cas
d'invalidité)*

0,56 %

Garantie décès/PTIA

Deux années du traitement indiciaire brut

0,38 %



LE CALCUL DE LA COTISATION



TAUX DE COTISATION



SALAIRE DE REFERENCE
(TIB + NBI ou TIB + NBI + RI)

Exemple de calcul de cotisation GARANTIE DE BASE (1,04 %) :

- Salaire de référence de 1800 € = 18,72 €/mois
- Salaire de référence de 2000 € = 20,80 €/mois
- Salaire de référence de 2400 € = 24,96 €/mois

A DEDUIRE ENSUITE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR

Précision sur le calcul de la cotisation

INTÉRIALE

wtw

cdg
Centre de Gestion
de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les cotisations sont calculées à partir du traitement de référence brut

Les prestations sont versées à partir du traitement de référence net

Les indemnités versées ne sont pas imposables

Définition du salaire de référence:

- Fonctionnaires : Traitement Indiciaire Brut (TIB) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + Régime Indemnitaire (RI) au choix de l'agent
- Contractuels : Ensemble de la rémunération brute (Salaire + Primes)



LES AVANTAGES DE L'OFFRE



Les avantages de l'offre

INTÉRIALE

wtw

cdg
Centre de Gestion
de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Pas de questionnaire médical
- Des conditions d'accès sans limite d'âge
- Un interlocuteur unique
- Des tarifs attractifs grâce à une large mutualisation
- 43 collectivités adhérentes au contrat prévoyance
- Pas de délai de stage *

** Durant les 12 mois suivant la mise en place de la convention par la collectivité*



LES SERVICES INCLUS DANS L'OFFRE



D'autres services à valeur ajoutée inclus dans l'offre du CDG 50 pour les agents

Services d'assistance (IMA Assurances) 24h/24h

En cas d'ITT ou d'Invalidité :

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

En cas d'ITT :

- Aide au retour à l'emploi

En cas d'invalidité :

- Conseil social
- Relais services à la personne

En cas de décès :

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

Assistance psychologique en cas d'événements traumatisants

Action Sociale

- Aide à la souscription d'un micro prêt
- Aide financière exceptionnelle secours solidarité handicap
- ...

Assurance Emprunteur – Prêts immobiliers

(indissociable de la caution) assurance en cas de décès

(jusqu'à 79 ans) ou de PTIA (avant 60 ans)

Caution immobilière

Dispense des frais d'hypothèque pour les agents (soit 1,5 % du montant de l'emprunt et des frais de main levée)





LES MODALITÉS D'ADHESION



Les modalités d'adhésion collectivités

- Délibération après avis du comité social territorial

→ Délibérer après avis du CST (l'adhésion de votre collectivité, le montant de la participation)

- Signature de la convention d'adhésion et des documents contractuels annexes

- Mise en œuvre du déploiement dans votre collectivité

Les modalités d'adhésion agents

Qui peut en bénéficier ?

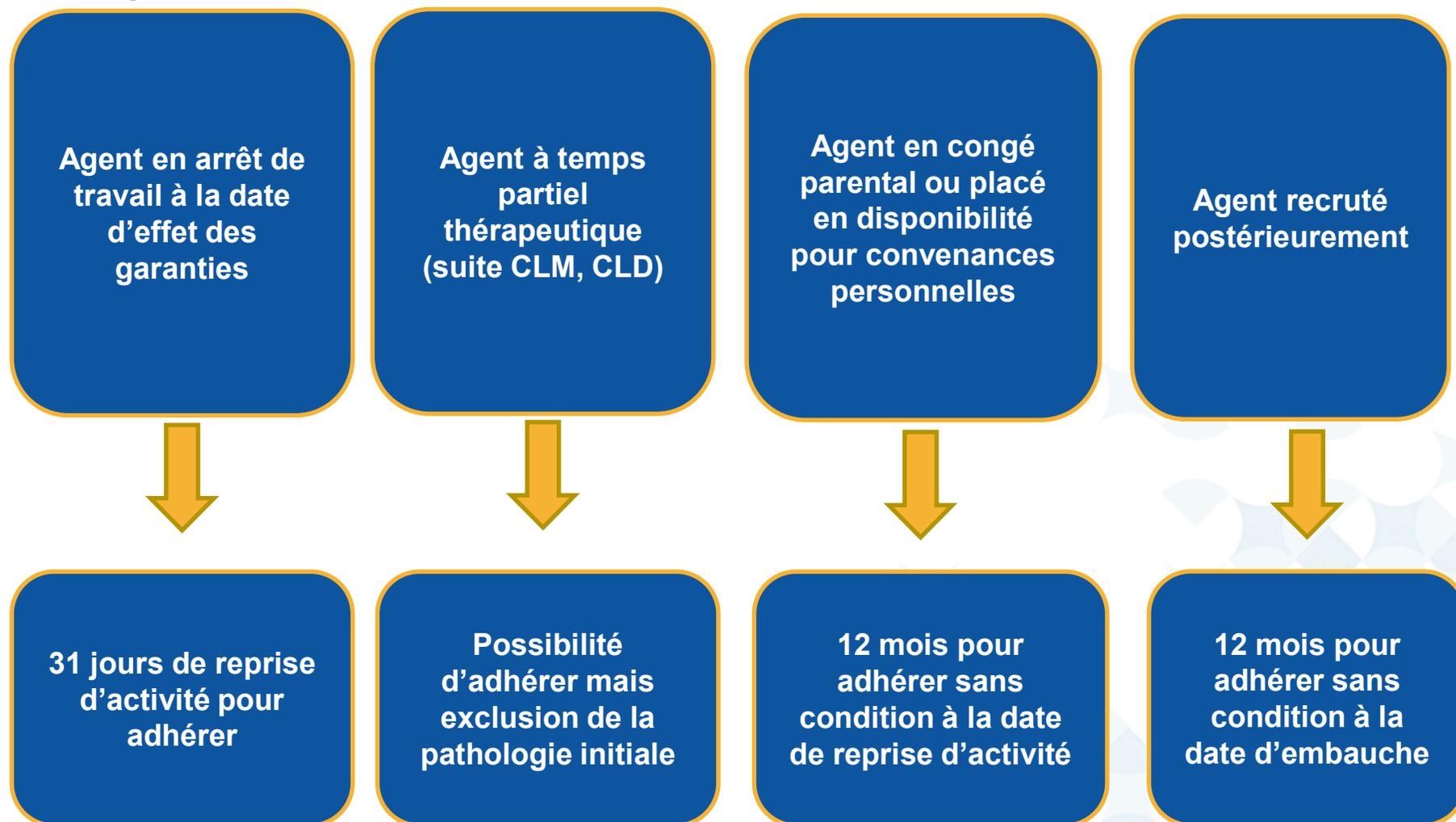
- Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé, quel que soit leur statut, actifs de la collectivité.

- Pour adhérer, l'agent doit être en activité normale de service au moment de la prise d'effet de son contrat.

↳ Adhésion le 1^{er} du mois suivant le dépôt du bulletin d'adhésion à remettre systématiquement au service RH.

Les modalités d'adhésion agents

Cas particuliers





CIRCUIT DE GESTION



Une gestion omni-canal, un seul dossier client

Une solution stable chez Gras Savoye WTW, pour chaque assuré

Ce qui nous différencie ?

Une solution de **GED éprouvée** et déployée dès **2011**



Dossier électronique client

Courrier **Extranet/App** **Email** **Téléphone**

Transparence **Rapidité** **Traçabilité** **Accessibilité** **Sécurité**

L'intégralité du dossier électronique client est partagé entre les gestionnaires et le service clients. Sur son extranet et appli mobile, l'assuré visualise ses envois et l'état de ses demandes.

Une gestion automatisée pour accompagner la collectivité

Gestion Prévoyance

- Gestion des incapacités
- Accompagnement des clients sur les invalidités auprès assureurs
- Accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du décès (délégation de la gestion des capitaux décès sur accord assureur)
- Tiers payant Frais d'obsèques avec Prestataire privilégié



Web & Apps

- Informations & alertes
- Selfcare
- Messagerie



Dossier Electronique Client



Service RH

- Déclaration arrêt de travail
- Renseignements
- Consultation en ligne des règlements et accès aux courriers
- Suivi des arrêts



Echanges de flux

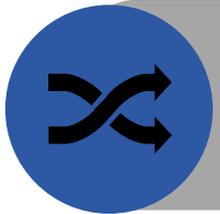
- Assureurs



Numérisation des documents

- Tri & numérisation
- Typage & indexation
- Alimentation du dossier électronique client





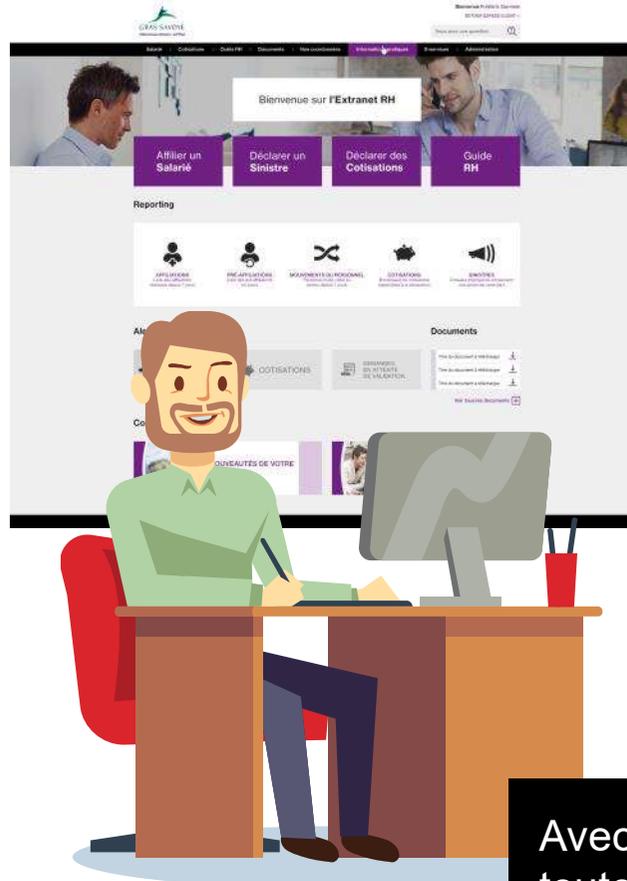
Mouvement
d'effectif simple
ou par groupe



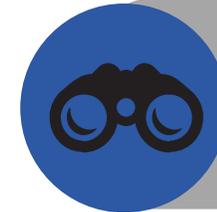
Validation des
cotisations et
télépaiement



Suivi des
incapacités et
des règlements



Gestion des
alertes



Extraction des
listes d'assurés
avec N° de
matricule

Avec l'extranet RH, Marc réalise
toutes les opérations, fait son suivi
et paie ses cotisations

Gestions des arrêts de travail (Incapacité)

Automatiser la gestion des arrêts



Déclaration du 1^{er} arrêt
à WTW (anciennement
Gras Savoye)



Règlement des sinistres



Consultation en ligne des
règlements et accès aux
courriers



Réduction de la charge
administrative de suivi
pour la collectivité



Gestion des dossiers décès

Sécuriser le process en respectant les contraintes de délai (Loi Eckert)

La famille informe
la collectivité du
décès
(pas de formalisme)



L'assureur ou
Gras Savoye prend
contact avec les bénéficiaires
pour la constitution du dossier



Jour 1

La collectivité constitue
le dossier de déclaration
et informe l'assureur
ou Gras Savoye si
délégation de décès



**Informez
Gras Savoye des déclarations
de décès**

*pour nous permettre de vous
accompagner et de suivre vos
dossiers.*

Jour 15

Notre intervention

- Conseil et accompagnement des équipes RH
- Suivi administratif du dossier chez l'assureur
- Relance(s) sur demande de la collectivité

Des évolutions en continu :

- Tiers payant Obsèques avec notre partenaire
- Délégation gestion capitaux Décès sur accord assureur

Liste des éléments à communiquer à :

- Raison sociale de la collectivité (Etablissement)
- N° contrat prévoyance
- Date du décès
- Etat civil complet du défunt
- Le salaire de référence selon la définition contractuelle
- Situation professionnelle à la date du décès

Une gestion moderne et performante

Nos délais de gestion

Mesurer la qualité de notre gestion avec des indicateurs forts

Prévoyance

Adhésions
< 3 jours

Instruction d'un
dossier de rente ou
décès
< 3 jours

Traitement manuel
des dossiers arrêt
de travail et
invalidité
< 5 jours

Relance des clients ou
des assureurs
< 15 jours

Délai de versement des prestations

Délai de versement des prestations « incapacité temporaire de travail » :

5 jours ouvrés à réception du dossier complet

Délai de versement des prestations « invalidité » :

5 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la rente par Intériale

Délai de versement des prestations « décès » :

2 jours ouvrés à compter de la validation du montant de la prestation par Intériale

**Baromètre
satisfaction
Assurés**

Enquête annuelle
95 %
de taux de satisfaction
des assurés en 2019

**Enquête
Get2smile**

Enquête à froid sur 2000
appelants par semaine
Note générale de
8/10 en 2019

**Enquête
sur
mesure**

Construite en collaboration
avec le client
**Résultats partagés en
commission de suivi
avec les Elus**

Nos engagements et indicateurs téléphoniques

Nos engagements



Taux de décroché
> 90 %

En 2020

92 %



Demandes traitées
directement
> 85 %

86 %



Temps d'attente
< 2 min

1 min 38



Qualité des écoutes
75/100

82,5



80 à 120 téléconseillers
dédiés exclusivement
à Gras Savoye



4 coordinateurs
Gras Savoye + pilotage
en flux synchrones et
temps réel



Formation initiale
validée par Quizz +
Contrôle qualité

Votre équipe dédiée à la gestion prévoyance

Direction gestion	
Directeur gestion	Chloé DEBRIN
Adhésions, modifications, cotisations individuelles et collectives (santé & prévoyance)	
Responsable des adhésions (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	Audrey JAGER Responsable adhésions, modifications, cotisations individuelles 10 ans d'ancienneté Localisation : METZ
Equipe dédiée (nombre de personnes, localisation) :	Ancienneté moyenne : 6 ans Localisation : METZ
Gestion des prestations Prévoyance	
Responsable des prestations (nom, prénom, fonction, année d'expérience, localisation) :	Chloé DEBRIN Responsable prestations prévoyance 5 ans d'ancienneté Localisation : METZ
Equipe dédiée (nombre de personnes, courriel de l'équipe, localisation) :	Ancienneté moyenne : 5,5 ans Localisation : METZ



CONTACTS



VOS CONTACTS DEDIES

Interlocuteur dédié :

Commerce
Mesut TURK

Tél. : 06 86 11 06 87

Email : mesut.turk@interiale.fr

Interlocuteur dédié :

Gestion

Lindsay MARRACHE

Tél. : 06 42 52 48 62

Email: lindsay.marrache@wtwco.com



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.

